



## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2019

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

N° 23.2019

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal : 29  
 En exercice : 29  
 Qui ont pris part à la délibération : 21 Pour : 21 Contre : 0

*Date de la convocation : 12 février 2019*

L'an deux mille dix neuf et le dix neuf février à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

**Présents** : MM. ANDRE. MONTAGNER. IGOUNET. FERRARI. GADEN. Mmes BALAGUE. DETUYAT. SOULIER. MM. DUBLIN. MANERO. MUSARD. VICENS. Mmes ARMENGAUD. FABREGAS. PONS. M.VALMY.

**Pouvoirs** : Mme ALEXANDRE à M. FERRARI. M. PEGOURIE à M. GADEN. M. THOMAS à M. MANERO. Mme VERNIER à Mme BALAGUE. Mme VIGNE DREUILHE à M. ANDRE.

**Absents excusés** : MM. POUVILLON. PEGOURIE. THOMAS. Mmes VIGNE DREUILHE. OVADIA. ESTAUN. DENES. LABORDE. ALEXANDRE. FOISSAC. VERNIER.

**Secrétaire de séance** : M. MANERO.

### **Objet de la délibération : CONVENTION RADIO FREQUENCE ENTRE LA COMMUNE DE CASTELGINEST ET LA COMMUNE D'AUCAMVILLE**

**Exposé :**

Une convention a été établie pour une durée de 2 ans suite à une décision du conseil municipale du 27 avril 2017. Il s'agit de reconduire la convention de partage radiophonique pour deux années supplémentaires.

Pour rappel, la ville de Castelginest dispose d'un réseau radiophonique et met sa fréquence radiophonique ainsi que le matériel d'émission à disposition de notre commune, et plus particulièrement du service de police municipale. Cette utilisation permet d'une part la communication opérationnelle du service et d'autre part la communication intercommunale dans les cas d'évènements majeurs (activation des plans communaux de sauvegarde, alertes météorologiques ...) et/ou de grande ampleur (manifestations sportives ...).

La ville d'Aucamville s'engage à verser annuellement 30 % du prix TTC de la redevance pour usage de fréquences radiophoniques à la ville de Castelginest. Si

des frais nécessaires à l'entretien, au dépannage et/ou à la vérification du parfait fonctionnement du matériel, il sera demandé ponctuellement à la ville d'Aucamville de s'acquitter également d'un montant de 30 % du prix TTC correspondant à l'intervention concernée.

Afin d'en définir les modalités, une convention est établie pour une durée de 2 ans.

**Décision :**

Le Conseil municipal,

Vu la convention de partage radiophonique pour les années 2019-2021 établie avec la ville de Castelginest,

Entendu l'exposé de M. GADEN, Adjoint au maire, et après en avoir délibéré,

**Décide**

**Article 1** : d'approuver le renouvellement de la convention de partage de fréquence radiophonique avec la ville de Castelginest.

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Le Maire,  
Gérard ANDRE

**Document signé électroniquement**

Accusé de réception en préfecture  
031-213100225-20190219-19022019\_23-DE  
Reçu le 27/02/2019  
Signé par serialNumber=0002,CN=Gerard  
d ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVIL  
LE,OU=DIRECTION GENERALE,O  
U=0002 21310022500019,OU=M  
AIRIE D'AUCAMVILLE,O=MAIRI  
E D'AUCAMVILLE,L=SAINT ALB  
AN,C=FR  
27/02/2019

Commune d'Aucamville – 31140



A U C A M V I L L E